Nations Unies A/63/PV.94

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

94e séance plénière
Lundi 6 juillet 2009, à 10 heures
New York

Président : M. d'Escoto Brockmann. . . . . (Nicaragua)

En l'absence du Président, M. Cujba (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Note du Secrétaire général (A/63/891)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que par sa décision 59/419 en date du 11 mai 2005, l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a confirmé la nomination de M. Supachai Panitchpakdi au poste de secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour un mandat de quatre ans, prenant effet le 1er septembre 2005 et expirant le 31 août 2009.

Au paragraphe 2 de sa note, le Secrétaire général propose de reconduire M. Supachai Panitchpakdi au poste de secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat de quatre ans, prenant effet le 1er septembre 2009 et expirant le 31 août 2013.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bailly (Côte d'Ivoire) : Ma délégation voudrait d'emblée saisir cette occasion pour réitérer encore une fois au Président d'Escoto Brockmann toute sa reconnaissance et toute son admiration pour son engagement constant et efficace mis au service des États Membres et de la réalisation des objectifs assignés à l'Assemblée générale sous sa présidence.

Ma délégation, qui demeure solidaire du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des 77 (G-77) et la Chine, prend la parole pour faire quelques remarques liminaires et préciser sa position sur la désignation du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Nos remarques portent essentiellement sur le processus de désignation du titulaire du poste et sur la question de la durée du mandat de secrétaire général de la CNUCED.

En tant que pays ayant présenté une candidature, nous voudrions faire connaître nos réserves sur le processus de négociation ouvert depuis quelques mois pour l'approbation par le G-77 et la Chine d'un candidat à présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aux fins de sa confirmation par l'Assemblée générale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Merci de recycler

En faisant l'économie de tous les détails, nous voulons souligner ici que nous n'apprécions pas la manière dont le processus de négociation a été conduit, entaché qu'il a été de trop de confusion, qui a laissé la porte ouverte à des interprétations tendancieuses et des malentendus qu'il faudrait pourtant résorber pour nous permettre d'améliorer plus efficacement à l'avenir le système de rotation, tel qu'institué, pour permettre une représentation régionale équilibrée et transparente au sein de la CNUCED.

Il faudrait, à cet égard, que le débat sur la durée du mandat du secrétaire général enfin soit définitivement tranché pour éviter des conflits, qui finalement ne sont pas nécessaires au regard de l'esprit de solidarité et de fraternité qui prévaut au sein du G-77 et la Chine.

Même si une saine compétition est parfois nécessaire pour sélectionner le meilleur profil au sein du G-77, nous estimons que cette compétition devrait s'ouvrir sur des critères encore plus clairs et précis, pour nous éviter de nous engager dans des interprétations de texte conflictuelles et pour nous éviter d'aller à des arrangements qui pourraient ressembler à des marchandages, qui le plus souvent dans ce cas, il faut bien en convenir, ne sont pas porteurs, du fait qu'ils divisent plus qu'ils n'apportent de véritable réponse aux préoccupations des uns et des autres.

C'est parce qu'il n'existe pas de disposition réglementaire claire pour l'exercice de deux mandats consécutifs de quatre ans que naissent forcément des velléités de briguer le poste ou que se pose directement ou indirectement le débat sur la remise en cause d'une certaine pratique qui se serait installée, semble-t-il, consacrant l'exercice de deux mandats consécutifs au titulaire du poste de secrétaire général de la CNUCED. Un débat de fond devra pouvoir s'ouvrir sur cette question d'importance, afin de mettre tout le monde à l'aise et d'éviter de mettre à mal les prérogatives du Secrétaire général liées à la position du G-77 et la Chine. Tout étant inextricablement lié, il importe que dans une démarche plus constructive, des clarifications soient apportées dans ce sens.

En ce qui concerne la position de notre délégation, nous voulons saisir l'occasion pour confirmer que, sur cette question, nous nous sommes alignés depuis le départ sur la position de principe, qui indiquait qu'il fallait entreprendre des consultations jusqu'au Sommet de l'Union africaine pour faire connaître l'avis de l'Afrique sur le dossier de la désignation du Secrétaire général de la CNUCED. Pour nous, c'était une question de principe sur laquelle nous ne pouvions transiger, étant donné que notre pays qui avait présenté sa candidature et obtenu le soutien de bon nombre d'États Membres, devait se donner le temps nécessaire jusqu'au Sommet de l'Union africaine tenu en Libye pour entreprendre au plus haut niveau les consultations qui s'imposaient en vue de prendre une décision.

Au cours de cette campagne, les valeurs éthiques qui fondent, inspirent et orientent l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le monde ont été foulées au pied, avec des attaques personnelles, des allégations non fondées et des pratiques diffamatoires et attentatoires contre l'honorabilité de notre candidat, qui, du reste, a engagé une procédure judiciaires à l'encontre de leurs auteurs afin que justice soit rendue.

Maintenant que les lampions du Sommet africain de Syrte se sont éteints, notre délégation voudrait annoncer officiellement que la Côte d'Ivoire appuie le choix du Secrétaire général de renouveler le mandat de l'actuel titulaire du poste, dans la perspective qu'au terme du deuxième mandat de Supachai, un représentant africain prenne les rênes de la CNUCED, en vue de restaurer l'équilibre que nous appelons de tous nos vœux dans la représentativité des groupes régionaux au sein de la CNUCED.

Notre délégation voudrait solennellement manifester le soutien de la Côte d'Ivoire à la Thaïlande et exprimer ses vœux de plein succès à M. Supachai pour l'accomplissement de sa mission à la tête de la CNUCED pour les prochaines années.

Notre délégation voudrait, pour terminer, remercier et féliciter le Président du G-77 et la Chine, le Représentant permanent du Soudan, pour ses efforts constants de médiation, qui nous ont permis de clarifier les positions des uns et des autres. Nous voulons remercier toutes les délégations qui nous apportent leur soutien et leur appui dans le cadre de ce processus. Que ces délégations, qui se reconnaîtront, soient assurées de toute notre reconnaissance.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite confirmer la prorogation de la nomination de M. Supachai Panitchpakdi au poste de secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour un nouveau mandat de quatre ans,

prenant effet le 1er septembre 2009 et expirant le 31 août 2013?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 105 j) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 25.